

# Loi portant désaffectation du domaine public cantonal de la parcelle DP 1409 de la commune du Grand-Saconnex (11079)

*du 28 juin 2013*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 11, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961,  
décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Désaffectation de la parcelle DP 1409 de la commune du Grand-Saconnex**

<sup>1</sup> La parcelle DP 1409 de la commune du Grand-Saconnex est distraite du domaine public cantonal pour être incorporée au domaine privé de l'Etat de Genève.

<sup>2</sup> Est réservée une emprise de 26 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle DP 1409 selon plan de division établi par le bureau Buffet Boymond SA, ingénieurs géomètres officiels, le 12 juin 2012, et à rattacher à la parcelle DP 1406 constituant la route de Ferney.

## **Art. 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.